



MISSION DE PROSPECTION AUTOMOBILE

MAROC – Casablanca
30 novembre - 4 décembre 2020

Date limite d'inscription : 10 octobre 2020

Votre contact

Nathalie AUBRY – CCI Bourgogne Franche-Comté

Tél : 03 81 25 25 93 – Email : n.aubry@bfc.cci.fr

Opération organisée par



Avec le soutien de



MISSION de Prospection Automobile – MAROC

30 novembre 2020 – 4 décembre 2020

PRINCIPES DE PARTICIPATION

EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE :

- **Soit déplacement au Maroc**
- **Soit opération à distance depuis la France** : il s'agit d'une version dématérialisée où les séminaires et RV avec vos prospects sont organisés en visio-conférence.

CALENDRIER et PROGRAMME prévisionnels :

- Lundi 30 novembre 2020* : Vol Paris-Casablanca – *Départs d'autres villes possibles*

- Mardi 1^{er} décembre, CCI France Maroc à Casablanca

de 9h à 11h30 : Accueil et interventions :

- **Evolutions de l'économie marocaine et échanges commerciaux France-Maroc**, Service économique de l'Ambassade de France au Maroc
- **Les nouvelles perspectives du Plan d'Accélération Industrielle**, Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique
- **L'industrie automobile au Maroc : 1^{er} secteur exportateur et 3^{ème} pays compétitif à travers le monde : secteur, écosystèmes, opportunités de croissance, financements**, AMICA
- **Présentation des écosystèmes automobiles et des chainons manquants** Renault-Nissan Maroc, Peugeot-Citröen Maroc, DELPHI et VALEO
- **Présentation des besoins des donneurs d'ordres**, Renault-Nissan Maroc et Peugeot-Citroën Maroc

de 11h30 à de 12h30 à 13h30 : Cocktail déjeunatoire et networking

de 15h30 à 17H30 : Visite d'un constructeur ou d'un équipementier automobile

- Mercredi 2 décembre 2020

de 9h à 12 h : Visite d'un constructeur ou d'un équipementier automobile à Tanger
à partir de 14h : Rendez-vous individuels ciblés en entreprise

- Jeudi 3 décembre 2020 : Rendez-vous individuels ciblés en entreprise

- Vendredi 4 décembre : Vol retour en France*

**dates de départ et retour modulables sur demande*

NB : en cas de prospection à distance, la programmation des RV est plus souple car ils n'ont pas à être regroupés et se fera donc en commun accord entre vous et votre prospect.

PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS :

CCI International Bourgogne Franche-Comté vous accompagne sur l'ensemble des grands marchés d'exportation. Dans le cadre de cette mission, nous vous proposons, en partenariat avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM), en complément des séminaires et visites, de bénéficier de :

- **UN PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS en présentiel au Maroc (option 1) ou dématérialisé (option 2) par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM)**

- ✓ validation du potentiel et de votre cahier des charges (cibles recherchées)
- ✓ sélection de prospects
- ✓ approche des prospects et organisation du programme de rendez-vous



MISSION de Prospection Automobile – MAROC

30 novembre 2020 – 4 décembre 2020

Les rendez-vous auront lieu sur Casablanca / Rabat / Tanger ou d'autres villes selon le lieu d'implantation de vos prospects.

■ ACCOMPAGNEMENT et ASSISTANCE A TOUTES LES ETAPES par CCI International

- ✓ Préparation du cahier des charges et validation des cibles
- ✓ Organisation logistique (AR Paris-Casablanca sur ligne régulière en classe économique et hébergement 4 nuitées dans un hôtel*** à Casablanca - contexte confort et sécurité). Nous pouvons adapter la ville de départ à vos besoins (Lyon, Genève, Paris...)
- ✓ Accompagnement de la délégation sur Casablanca durant toute la mission

Informations pratiques entrée sur le Royaume du Maroc :

- Passeport : **Passeport obligatoirement** en cours de validité (carte d'identité non admise).
- Visa : Pas de visa pour les ressortissants français pour des séjours inférieurs à 3 mois.
- Recommandations :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/maroc-12289/>

PRESENTATION DU MARCHE MAROCAIN :

Le secteur automobile au Maroc

La naissance de l'industrie automobile au Maroc remonte aux années 60 avec la création de la Société Marocaine de Construction Automobile (SOMACA) en 1959.

C'est en 2005, date de lancement du Plan Emergence, que le développement de l'industrie automobile devient une priorité.

Ce plan a été suivi par le Pacte National pour l'Emergence Industrielle. Les ambitions du Maroc sont alors de créer une véritable industrie automobile regroupant des équipementiers de rangs 1 et 2 et des constructeurs automobiles.

Le Plan d'accélération industrielle doté d'un budget de 21 milliards MAD (1,93 milliard EUR) sur la période 2014-2020, a quant à lui mis l'accent sur la mise en place d'écosystèmes, la création de 500 000 emplois et l'accroissement de la part de l'industrie dans le PIB à 23 %, à l'horizon 2020.

Aujourd'hui, le Royaume est considéré comme une véritable plateforme pour la sous-traitance et la co-traitance industrielle dédiée à l'automobile.



CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

L'industrie automobile marocaine a enregistré une croissance remarquable au cours des cinq dernières années. Ainsi, le Maroc est devenu le **1^{er} producteur de véhicules** en Afrique.

Le secteur s'est en effet distingué par l'implantation de **2 constructeurs automobile** « Renault » et « Peugeot-Citroën » et de **250 équipementiers** automobiles répartis sur **3 principales** régions du territoire : Tanger, Casablanca et Kénitra.

Le positionnement du Maroc en tant que plateforme de production et d'exportation d'équipements et de véhicules automobiles est conforté par les implantations de groupes étrangers de renom tels que **GMD, BAMESA, DELPHI, YAZAKI, SEWS, SAINT-GOBAIN, etc ...**

Ces équipementiers opèrent autour de **9 écosystèmes**, à savoir : Câblage, intérieur véhicules & sièges, métal emboutissage, batterie, PSA, moteurs, Renault, Delphi et Valeo.



158 000
emplois créés



+ 5,2 %
taux de croissance en
2018



700 000
Capacité de production
par an



7,2 Mds EUR
chiffre d'affaires à
l'export en 2019



1^{er}
secteur exportateur du
Maroc avec 23,5 % des
exportations totales



3
écosystèmes en cours
de lancement :
ingénierie, pièces de
rechange et extérieur...



CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MISSION de Prospection Automobile – MAROC

30 novembre 2020 – 4 décembre 2020

LES BESOINS DE LA SOUS-TRAITANCE AUTOMOBILE AU MAROC



Saisissez les opportunités réelles qu'offre le secteur...

Estimés à 500 Millions d'euros et devraient atteindre en 2020 plus d'un milliard :

- Prestation logistique : 120 M €
- Formation : 20 M €
- Conception et réalisation de machines spéciales : 50 M €
- Outillages (injection plastique, emboutissage...) : 50 M €
- Ingénierie : 20 M €
- Moyens de contrôle : 10M €
- Maintenance et implantation des moyens industriels : 40M €
- Calibration des moyens de contrôle : 5 M €
- Emballages métalliques, plastiques et carton : 40 M €
- Pièces de rechange : 10 M €
- Equipements de protection individuelle : 20 M €

Ces besoins découlent d'une activité automobile florissante, amenée à s'accélérer dans les années à venir.

Le Maroc cible, en effet, une production de 1 million de voitures à l'horizon 2020 et ambitionne également d'atteindre 10 milliards de chiffre d'affaires en 2020.

Aussi, le secteur prévoit, d'ici 2025, l'installation du géant BYD spécialisée dans la fabrication de véhicule électrique.

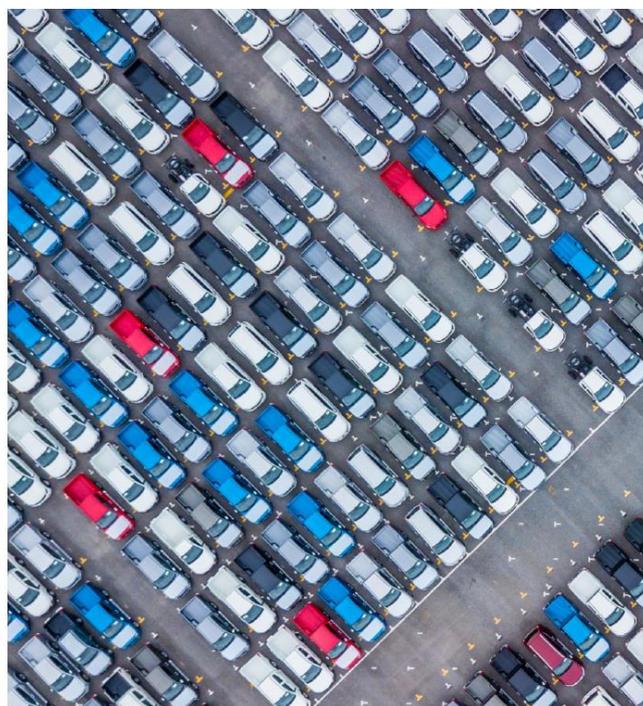
4

PROGRAMME DE LA MISSION



Un programme orienté Business

- **Mardi 1 décembre 2020**
 - Réunion de présentation de l'industrie automobile marocaine et de ses opportunités en présence des principaux donneurs d'ordre du secteur,
 - Visite d'un constructeur ou d'un équipementier automobile.
- **Mercredi 2 décembre 2020**
 - Visite d'un constructeur ou d'un équipementier automobile,
 - Rendez-vous B to B personnalisés sur la base d'un cahier des charges avec les opérateurs locaux, importateurs, donneurs d'ordres et distributeurs.
- **Jeudi 3 décembre 2020**
 - Suite des rendez-vous B to B personnalisés sur la base d'un cahier des charges avec les opérateurs locaux, importateurs, donneurs d'ordres et distributeurs.



CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MISSION de Prospection Automobile – MAROC

30 novembre 2020 – 4 décembre 2020

COÛT DE LA MISSION :

MISSION AVEC DEPLACEMENT AU MAROC

	Avec aide du Conseil Régional	Entreprise non éligible à l'aide
Forfait mission	2 100 € HT	3 200 € HT
Frais de dossier	150 € HT	150 € HT
Total HT	2 250 € HT	3 350 € HT
TVA 20 %	450 €	670 €
Total TTC	2 700 € TTC	4 020 € TTC

Le prix inclut les prestations suivantes :

- Participation au programme collectif automobile (réunion sectorielle et visites) organisé par la CCIFM
- L'organisation de votre programme de rdv
- Vol Aller-Retour sur Casablanca
- L'hébergement 4 nuitées
- Accompagnement et assistance CCI International

Non inclus :

Autres Repas ; Téléphone ; Dépenses personnelles ; Déplacements intérieurs et transferts hors programme de visites (*compter environ 350€ pour une location de véhicule avec chauffeur sur 3 j*).

TARIFS SI MISSION DEMATERIALISEE (EN CAS DE RESTRICTION DE DEPLACEMENTS)

	Avec aide du Conseil Régional	Entreprise non éligible à l'aide
Forfait mission	1 500 € HT	2 100 € HT
Frais de dossier	150 € HT	150 € HT
Total HT	1 650 € HT	2 250 € HT
TVA 20 %	330 €	450 €
Total TTC	1 980 € TTC	2 700 € TTC

Le prix inclut les prestations suivantes :

- L'organisation de votre programme de rdv
- Accompagnement et assistance CCI International

Non inclus :

- Déplacements et hébergements

AIDE DU CONSEIL RÉGIONAL

La Région Bourgogne Franche-Comté, pilote de l'action économique en région, apporte son soutien financier à cette opération qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté 2020. Les modalités de recevabilité sont énumérées ci-après et l'aide est déjà appliquée dans les tarifs figurant au bulletin d'inscription. :

Critères d'éligibilité au tarif subventionné par la Région Bourgogne-Franche-Comté selon la définition européenne d'une PME :

- Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté et employant moins de 250 salariés
- Réalisant moins de 50 M€ de CA annuel ou moins de 43 M€ au total de bilan
- N'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de + de 250 personnes (*après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%*)
- A l'issue de l'opération, l'entreprise s'engage à remplir le questionnaire d'évaluation qualitative et quantitative de sa participation, que lui remettra la CCI BFC

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



MISSION de Prospection Automobile – MAROC

30 novembre 2020 – 4 décembre 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier **avant le 10 octobre 2020** :

CCI Bourgogne Franche-Comté / Nathalie AUBRY

46 avenue Villarceau – 25 043 BESANCON CEDEX – n.aubry@bfc.cci.fr

Raison sociale

Adresse

CP..... Ville

Tél E-mail

Nom / Prénom :

Numéro de portable

Personne de l'entreprise se déplaçant :

(Indiquer vos NOM et Prénoms tels qu'ils figurent sur votre passeport)

Participe à la mission automobile Maroc aux conditions ci-après :

COCHEZ :	<input type="checkbox"/> Mon Entreprise répond aux critères d'éligibilité à l'aide du Conseil Régional		<input type="checkbox"/> Mon Entreprise ne répond pas aux critères d'éligibilité à l'aide du Conseil Régional	
	Avec déplacement Maroc	dématérialisée	Avec déplacement Maroc	dématérialisée
- Si vous êtes ou non éligible à l'aide du Conseil Régional				
- La formule retenue :				
Option 1 avec déplacement au Maroc				
Option 2 : prospection dématérialisée				
TOTAL HT	2 250 € HT	1 650 € HT	3 350 € HT	2 300 € HT
TOTAL TTC	2 700 € TTC	1 980 € TTC	4 020 € TTC	2 760 € TTC
Soit un acompte de (50 %)	1 350 €	990 €	2 010 €	1 380 €

- Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales.
- JE M'ENGAGE**, à l'issue de la mission, à remplir le questionnaire d'évaluation qualitative sur ma participation, qui me sera transmis par la CCI BFC.
- J'ACCEPTÉ** les conditions de règlement ci-dessous ainsi que les conditions générales de vente :
 - Versement obligatoire d'un acompte de 50 % du montant total TTC
 - Le solde avant le départ de la mission par virement sur coordonnées ci-après

Pour vos virements, nous vous remercions de veiller à mentionner le libellé « MISSION MAROC 2020 »

et nous fournir copie de l'avis bancaire

ⓘ ATTENTION !! NOUVEAU RIB	Etablissement 10807	Guichet 00002	N°compte 62321138463	Clé 37	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
	IBAN FR76 1080 7000 0262 3211 3846 337				BIC CCBPFRPPDJN

Le, à

Cachet et signature



MISSION de Prospection – MAROC

30 novembre au 4 décembre 2020

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International Bourgogne Franche-Comté est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région.

I.3. La prestation de CCI International Bourgogne Franche-Comté inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de la CCI Bourgogne Franche-Comté

I.4. Dans la prestation de CCI International Bourgogne Franche-Comté ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétiats non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International Bourgogne Franche-Comté font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Bourgogne Franche-Comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI International Bourgogne Franche-Comté accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International Bourgogne Franche-Comté.

II.5. La réception par CCI International Bourgogne Franche-Comté du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre.

Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité notamment conformément au règlement (UE) n°1407/2013 du 18/12/13 relatif au régime de minimis, le montant des aides publiques perçues par celle-ci, au

titre de ce régime, sur une période de 3 exercices fiscaux n'atteint pas le plafond autorisé de 200K€ & qu'il ne sera pas dépassé par l'octroi de l'aide faisant l'objet de la présente demande. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International Bourgogne Franche-Comté émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International Bourgogne Franche-Comté, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Bourgogne Franche-Comté toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International Bourgogne Franche-Comté s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International Bourgogne Franche-Comté pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de la CCI Bourgogne Franche-Comté Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International Bourgogne Franche-Comté, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI International Bourgogne Franche-Comté n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES